

Metz, le 23 juin 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Mathilde Procope-Mamert  
Tél : 03 87 34 34 30  
E-mail : [mathilde.procope-mamert@moselle.gouv.fr](mailto:mathilde.procope-mamert@moselle.gouv.fr)

Madame Bénédicte HILT  
Département de la Moselle  
1 rue du Pont Moreau  
57000 METZ

**OBJET** : Dossier de déclaration portant que les travaux de rectification d'un cours d'eau sur la commune de Kirschnaumen  
**DIOTA-260608-081102-485-001** - Accord immédiat

**RÉF.** : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\40\_Travaux\_cours\_eau\KIRSCHNAUMEN\2026-06-  
devoiemment-RD956-CD57

**P.J.** : 2

Madame,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif aux travaux de rectification d'un cours d'eau pour protéger la RD956 sur la commune de Kirschnaumen, pour lequel un premier récépissé de déclaration vous a été délivré en date du 08 juin 2026 via la plateforme de télédéclaration [www.entreprendre.service-public.gouv.fr](http://www.entreprendre.service-public.gouv.fr), j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération dès la réception de ce courrier. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé**. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement de l'ouvrage.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de prescriptions générales de la rubrique 3120 et la fiche bilan à nous retourner une fois les travaux effectués.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la commune de Kirschnaumen pour faire l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le

tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



Carine Rauch